

Plan de développement durable 2017-2020



Table des matières

Définition du développement durable	1
Portrait de la Ville	2
L'historique de la démarche.....	2
Les défis et enjeux propres au territoire	3
Le bilan des réalisations.....	3
Mise en contexte	6
Démarche montréalaise en développement durable	6
Plan d'action 2017 - 2020.....	7
Priorité 1 Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles	7
Priorité 2 Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources ...	8
Priorité 3 Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ...	10
Priorité 4 Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable	12
Mobilisation des parties prenantes.....	13

Définition du développement durable

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale ce qui est défini comme :

«...un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Portrait de la Ville

Beaconsfield possède un territoire s'étendant sur 1 050 hectares (2 600 acres) avec une population d'environ 19 900. L'aménagement soigné en fait un endroit tranquille où les résidences unifamiliales, les parcs et les rues bordées d'arbres invitent à la promenade à pied et à bicyclette. Située sur les rives du lac Saint-Louis, Beaconsfield jouit d'espaces verts donnant sur le bord de l'eau. Le parc Saint-James et le parc de l'édifice historique Centennial, le très pittoresque centre culturel de la municipalité, constituent des endroits privilégiés pour les sorties en famille. Les adeptes d'activités de plein air bénéficient également de trois rampes d'accès à l'eau, deux clubs de navigation de plaisance et de nombreux parcs, terrains de jeux et terrains sportifs avoisinants.

La municipalité possède des installations de premier plan qui répondent aux besoins de tous les groupes d'âge, telles qu'un centre récréatif doté d'une patinoire de dimension réglementaire, d'une piscine semi-olympique, d'un gymnase et d'un centre pour les jeunes. La bibliothèque attire une grande clientèle composée de jeunes et de moins jeunes qui viennent y apprécier ses riches collections et ses excellents services de référence. Plusieurs programmes sociaux, culturels et sportifs de Beaconsfield sont dirigés par des organismes bénévoles locaux appuyés par la municipalité aux niveaux administratif et technique.

Résolue à sauvegarder la qualité de vie de ses citoyens, Beaconsfield s'est joint au Réseau des Villes et Villages en santé, un mouvement international parrainé par l'Organisation mondiale de la santé qui favorise la collaboration entre tous les secteurs communautaires. Au cours des dernières années, la Ville a travaillé en étroite collaboration avec ses résidents soucieux de protéger l'environnement dans le but de freiner l'usage de pesticides et d'encourager l'adoption de pratiques proactives telles que le recyclage, le compostage et l'élimination sécuritaire des déchets dangereux. La qualité exceptionnellement élevée du niveau de vie de la collectivité provient d'une tradition de gouvernement responsable et de participation des citoyens qui existe depuis longtemps.

L'historique de la démarche

Depuis plusieurs années, la Ville démontre par ses interventions qu'elle a à cœur de protéger l'environnement, d'améliorer la qualité du milieu de vie et de développer l'économie locale. La démarche en développement durable a été soutenue par la formation du Comité consultatif de l'environnement suite à la reconstitution de la Ville en 2006. Le Comité consultatif de l'environnement fait des recommandations au conseil municipal sur les stratégies, les politiques, les programmes et les règlements qui ont un impact sur le patrimoine bâti et naturel dans le but d'améliorer notre qualité de vie et celle des générations futures. Ce comité est responsable d'effectuer des recherches, d'établir des partenariats, d'élaborer des initiatives, d'éduquer et d'engager la communauté à soutenir les efforts à l'égard du développement durable.

En 2007, la Ville a adopté le Plan stratégique 2007 – 2010. Le plan déclare que la mission de la Ville est de créer une communauté inclusive offrant un milieu de vie de haute qualité et respectueux des environnements naturel et bâti, le tout grâce à une gestion responsable et innovatrice. Le plan établit une vision commune de la communauté avec huit orientations stratégiques du point de vue du développement durable. Basé sur l'orientation d'assurer un environnement naturel durable, le Comité de l'environnement a préparé en 2011 un plan stratégique environnemental composé de six piliers : conservation de l'eau, réduire et gérer les matières résiduelles, améliorer la biodiversité de l'environnement naturel, améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir des communautés durables et autonomes, sensibiliser les résidents et employés pour inciter le virage environnemental.

Dans le but de relever le défi corporatif d'intégrer le développement durable dans la gestion et les valeurs d'une communauté, la Ville de Beaconsfield s'est doter de son propre plan d'action local basé sur les orientations et les objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, ce qui a été adopté en 2012.

Les défis et enjeux propres au territoire

Beaconsfield est perçue comme une communauté dotée d'un environnement vert. Il s'agit d'une des termes clés les plus souvent utilisés et notés lors du Forum des Citoyens en 2015. La conservation et mise en valeur des espaces verts ainsi que l'offre d'activités de loisirs doivent à la fois rencontrer les besoins de l'évolution prévue de la communauté ainsi que respecter le caractère unique de l'environnement naturel.

Le Comité consultatif sur l'aménagement et le développement du territoire a été formé en 2016 afin de connaître et de répondre aux besoins en habitation des citoyens de Beaconsfield pour les futures générations et de veiller à un développement écoresponsable. Avec une vision s'appuyant sur un objectif de développement durable, le comité a identifié que les projets de développement futurs de la Ville devront intégrer les concepts suivants :

- une ville à l'échelle humaine (hauteur, densité, services) axée sur les notions d'accessibilité piétonnière
- une ville privilégiant l'accès public à son fleuve et ses cours d'eau
- une ville qui valorise les milieux naturels existants
- une ville qui mise sur la mixité des usages
- une ville qui prend en compte l'équité sociale
- une ville qui met l'accent sur l'environnement naturel

Le bilan des réalisations

En réponse aux enjeux et orientations de la Ville, plusieurs plans, politiques, et règlements ont été soit adoptés ou modifiés afin d'incorporer les principes de développement durable. Les objectifs identifiés dans ces documents inclus :

- Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Implanter des actions afin de réduire la production de GES découlant des opérations municipales
- Plan d'adaptation aux changements climatiques
 - Implanter des actions afin de minimiser l'impact des événements climatiques extrêmes
- Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
 - Régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource
- Stratégie de réduction des déchets
 - Assurer une gestion responsable et optimale de l'ensemble des matières résiduelles en offrant des services adaptés et flexibles aux résidents
- Plan d'action pour sauver et protéger les frênes contre l'infestation par l'agrile du frêne
 - Implanter programme de détection et traitement des frênes publics, offrir un service de conseil et prix préférentiel de traitement pour propriétaires privés
- Plan de mobilité active
 - Inciter la population locale à prendre un virage santé en intégrant davantage les modes de transports actifs dans leurs déplacements quotidiens
- Règlement de circulation
 - Intégrer les mesures de modération de la circulation en respectant le *Guide Canadien d'aménagement de rues conviviales*

- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
 - Éliminer les obstacles à l'intégration sociale, professionnelle et éducative des personnes handicapées de notre communauté
- Plan d'action Municipalité amie des aînés
 - Promouvoir le vieillissement actif en optimisant les opportunités en santé, la participation et la sécurité
- Plan directeur des parcs et espaces verts
 - Intégrer l'environnement naturel dans le réaménagement des parcs et leurs installations existantes
- Règlement de zonage
 - Protéger des arbres publics et privés, et appliquer les exigences portant sur l'abattage des arbres
- Règlement de construction
 - Interdire le remplacement de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide qui ne respecte pas le taux d'émission de particules fines selon l'*Environmental Protection Agency*
- Règlement sur les nuisances
 - Limiter les émissions de GES en appliquant les exigences portant sur la marche au ralenti de véhicules
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - Inciter l'utilisation de matériaux pour réduire de pertes de chaleur et d'émissions de GES
- Partenariat pour un environnement durable
 - Inciter l'utilisation exclusive de bouteilles d'eau réutilisables sur les terrains publics
- Déclaration Blue Terre
 - Identifier des objectifs et actions pour lutter contre les changements climatiques par l'atténuation, l'adaptation et l'utilisation responsable des ressources
- Plan de développement durable 2010 - 2015

Le Plan de développement durable 2010 – 2015 est composé de cinq orientations. Un bilan sommaire de quelques réalisations pour chacune des orientations fourni un portrait de l'évolution de la Ville en vue de l'atteinte des objectifs :

1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - Mesures d'économie d'énergie au centre récréatif en 2006 permettant d'économiser 29 750 m³ de gaz naturel par année (19 % d'économie) ainsi que 835 790 kWh d'électricité par année (37 % d'économie). Ces valeurs représentent une diminution des rejets dans l'atmosphère de 82 tonnes de CO₂ ou 31 voitures en équivalence voiture.
 - Élimination du chauffage au mazout dans les bâtiments municipaux.
 - Collecte des vidanges 1 fois par semaine depuis les années 1990.
 - Projet Cédez : Remplacement de 62 arrêts non justifiés avec panneaux « Cédez » sur le réseau routier (14% du total de 435), permettant la réduction des émissions des gaz à effet de serre.
2. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels
 - Amélioration du réseau cyclable : 12 km additionnels en 2011 pour un total de 28.6 km de réseau cyclable.
 - Ajout de 8 supports à vélos à plusieurs endroits sur le parcours du réseau cyclable.
 - Augmentation du réseau piétonnier (trottoir) : 3.4 km additionnels pour un total de 27.2 km en 2014

3. Pratiquer une gestion responsable des ressources
 - Gestion active du réseau d'aqueduc en repérant les fuites d'eau et en intervenant rapidement à leur réparation.
 - Gestion du réseau pluvial lors des développements de territoire s'est fait par l'aménagement des fossés de part et d'autre de la chaussée, sur environ 90% du réseau.
 - Plan d'intervention pluvial des bassins Willowbrook et Meadowbrook (25 % et 29 % du territoire respectivement): contrôle des volumes ainsi que la qualité de l'eau rejetée au Lac St-Louis.
 - Réduction substantielle du nombre de résidences avec branchements croisés.
 - Installation d'un système de pompage d'eau du lac pour le nettoyage des rues, arrosage des plantes et pour le camion écurer d'égout.
 - Déchiquetage et compostage des feuilles in situ dans les parcs depuis 2010.
 - Mise en place d'un conseil sans papier.
 - Création d'un stationnement incitatif réservé aux citoyens de Beaconsfield en bordure de la gare Beaurepaire.
 - Finalisation de la conversion des feux de circulation au système DEL en 2010.
 - Installation de boutons déclencheurs « Lumière sur demande » avec minuterie d'extinction, pour contrôler l'utilisation de l'éclairage des espaces sportifs extérieurs tels terrains de tennis, (patinoires en hiver) et terrains de baseball.
 - Construction d'un bâtiment de 50 logements destiné aux ainé(e)s autonomes (Villa Beaurepaire).
 - Instaurer un programme de Maître-composteur pour généraliser la pratique du compostage domestique.
 - Entretien des conditions routières hivernales en utilisant sel traité avec chlorure de magnésium. Cette pratique a réduit l'utilisation de sel d'au moins 20% depuis 2009 pour des précipitations similaires.
 - Construction de deux stationnements « vert » au complexe de l'hôtel de ville.
 - Réglementer les heures d'utilisation d'arrosage ainsi que l'interdiction d'arrosage les jours de grandes sécheresses.
 - Construction et installation d'un système pour le captage des eaux de ruissellement «Stormceptor» afin d'améliorer la qualité des rejets d'eau pluviale dans le bois Angell.
 - Grâce aux investissements dans le réseau d'aqueduc, réduction de consommation d'eau potable entre 2011 et 2015 de 970 000 m³, ou 25% de moins, ce qui rencontre l'objectif de la Stratégie d'économie d'eau potable.
4. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les commerces et les institutions
 - Revitalisation du Village Beaurepaire (aménagement urbain et paysager et amélioration du mobilier urbain) dans un contexte axé sur la priorité aux piétons.
 - Contribution à la revitalisation du Centre commercial Beaconsfield en favorisant le maintien du mail intérieur.
5. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts
 - Augmentation des amendes pour arbres abattus sans autorisation.
 - Maximisation de la bande de protection de la rivière à l'Orme.
 - Achat et protection d'une partie du bois Angell.
 - Plantation d'arbres sur propriété publique doublée à deux cent par année.
 - Projet de plantation d'arbres incitative - arboretum de 75 arbres avec espèces adaptés à Beaconsfield pour démontrer la facilité d'entretien, et pour souligner les bienfaits des arbres.

Mise en contexte

Démarche montréalaise en développement durable

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le plan Montréal durable 2016 - 2020 suite à un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires dont plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont identifié 3 défis et 4 priorités d'intervention qui demandent d'agir en synergie et de consolider les interventions à l'échelle régionale et locale.

Les 3 défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 ont été identifiés comme étant :

- 1 MONTRÉAL SOBRE EN CARBONE**
Réduire de 80 % les GES d'ici 2050
Réduire et s'adapter
- 2 MONTRÉAL ÉQUITABLE**
Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures
Inclure et lutter contre les inégalités
- 3 MONTRÉAL EXEMPLAIRE**
Adopter des pratiques exemplaires de développement durable
Tracer la voie et mobiliser

Pour répondre à ces défis, Montréal durable 2016 – 2020 fixe 4 priorités qui sont déclinées en actions. Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, ces priorités et actions sont intégrées dans l'ensemble des démarches montréalaises dont :

- le plan d'action de l'administration municipale;
- les plans locaux de développement durable des arrondissements et villes liées;
- le plan d'action des organisations partenaires.

Les actions et mesures de mises en œuvre qui font parties du Plan de développement durable 2017 – 2020 de la Ville de Beaconsfield sont regroupées selon les priorités de la démarche Montréal durable :

1. Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
2. Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources
3. Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
4. Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

La mobilisation des parties prenantes dans la démarche sera essentielle pour assurer la mise en œuvre réussie des actions identifiées pour chacune des priorités.

Le Plan de développement durable 2017 – 2020 de la Ville de Beaconsfield se veut un plan évolutif qui pourrait être bonifié et réorienté en cours d'exercice, en fonction de nouvelles circonstances et opportunités qui guideront l'atteinte des objectifs de la communauté.

Plan d'action 2017 - 2020

Priorité 1 Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

1.1 Promouvoir le Plan de mobilité active adopté en 2014 – mise en valeur des recommandations

1.2 Inciter les déplacements actifs des citoyens sur les trajets domicile-école-travail identifiés par le Plan de mobilité active

1.3 Encourager organismes de promouvoir le transport actif chez les enfants et leurs parents selon les initiatives *Trottibus*, et *À pied, à vélo, ville active*

Action 2 Électrifier et optimiser les transports

2.1 Participer aux efforts d'électrification de la flotte de véhicules municipaux

2.2 Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge dans les stationnements des édifices municipaux

Action 3 Augmenter le nombre de bâtiments durables

3.1 Réduire la consommation énergétique des édifices municipaux

3.2 Lors de la construction ou de la rénovation des édifices municipaux, nécessiter le recyclage des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

3.3 Effectuer un audit des bâtiments municipaux afin de déterminer l'état actuel et d'élaborer un programme d'entretien préventif

Priorité 2 Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

- 4.1 Promouvoir les principes de la Politique de l'arbre adopté en 2001 afin d'inciter la reconnaissance de la contribution exceptionnelle des arbres à la qualité de vie de la communauté

- 4.2 Renforcer les prévisions du règlement de zonage visant la protection des arbres publics et privés, et appliquer les exigences portant sur l'abattage des arbres

- 4.3 Assurer la poursuite du plan d'action de protéger les frênes et l'application des prévisions du règlement de zonage visant à limiter et contrôler la propagation de l'agrile du frêne

- 4.4 Réaliser l'inventaire des arbres sur le domaine public et élaborer un plan de gestion des cet actif essentiel

- 4.5 Identifier les emplacements propices et maintenir la plantation d'arbres accrue sur le domaine public

- 4.6 Implanter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public (ex : incorporer une variété d'espèces indigènes selon le type de projet)

- 4.7 Contribuer à l'augmentation des superficies d'aires protégées (ex : conversion de terrain privé en espace vert lors des développements privés)

Action 5 Accroître le verdissement du cadre bâti

- 5.1 Promouvoir les dispositions réglementaires concernant les toits blancs et/ou verts selon les modifications au règlement de zonage adoptées en 2012

- 5.2 Aménager des toits blancs ou verts sur les édifices municipaux quand les conditions le permettent

- 5.3 Appliquer les modifications au règlement de zonage adoptées en 2016 pour installer une bande verte en bordure du terrain lors de nouveaux projets ou rénovations de l'aménagement paysager

- 5.4 Appliquer les modifications au règlement de zonage adoptées en 2012 exigeant l'aménagement de stationnements durables pour des superficies de 465 m² ou plus

Action 6 Réduire et valoriser les matières résiduelles

- 6.1 Appliquer la politique visant l'élimination de l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique adoptée en 2008 lors des réunions et autres activités publiques
-
- 6.2 Souligner la contribution respective des cinq piliers de la Stratégie de réduction des déchets afin d'augmenter la valorisation et la participation aux collectes et divers services municipaux
-
- 6.3 Sensibiliser les citoyens aux avantages environnementaux, économiques, et sociaux de leurs efforts de réduction des matières résiduelles à la source et sur leur propriété
-

Action 7 Optimiser la gestion de l'eau

- 7.1 Promouvoir et appliquer la réglementation sur l'usage de l'eau potable
-
- 7.2 Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux en favorisant le remplacement de certains appareils par des appareils à faible débit
-
- 7.3 Poursuivre la vente de trousse d'économie d'eau potable
-
- 7.4 Poursuivre l'entretien du réseau d'aqueduc et les interventions visant à réduire les fuites
-
- 7.5 Encourager la récupération de l'eau de pluie par la distribution de barils, afin de réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout
-
- 7.6 Favoriser les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (jardin de pluie, pavage perméable, fossés, bassin de rétention, système de récupération d'eaux grise) dans la planification territoriale
-
- 7.7 Appliquer les dispositions du règlement de zonage limitant certains types de bâtis situés aux points bas topographiques et intégrer ceux-ci dans les critères d'évaluation des projets soumis afin d'éliminer les risques d'inondation suite à des pluies intenses
-
- 7.8 Analyser le réseau d'égout sanitaires afin d'identifier et limiter les eaux parasites (via raccords inversés et infiltration) qui contribuent à la surcharge du réseau
-

Priorité 3 Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

Action 8 Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

- 8.1 Adhérer aux principes du Plan d'action municipal pour les aînés et les mettre en œuvre localement

- 8.2 Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes (17 à 25 ans), afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle

- 8.3 Attribuer des locaux aux OBNL et entreprises d'économie sociale qui contribuent à la qualité de vie de la collectivité

Action 9 Préserver le patrimoine et promouvoir la culture

- 9.1 Bonifier l'offre culturelle de proximité (bibliothèques, organisations culturelle, art public)

- 9.2 Protéger et mettre en valeur le parcours riverain, les percées visuelles sur les plans d'eau, ainsi que les entrées de ville

Action 10 Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures

- 10.1 Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments municipaux

- 10.2 Appliquer les principes de l'accessibilité universelle lors des événements et activités organisés par l'administration locale

- 10.3 Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture

Action 11 Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers

11.1 Soutenir les marchés saisonniers et autoriser les écoles ou autres organisations à accueillir des marchés en période estivale

11.2 Améliorer l'offre de service en sports et loisirs (piscine, centres sportifs, parcs et terrains de jeux)

Action 12 Poursuivre le développement de quartiers viables

12.1 Assurer une offre résidentielle diversifiée permettant de répondre aux besoins de l'ensemble de la population (familles, aînés, etc.)

12.2 Bonifier l'offre en équipements culturels et de loisirs

Action 13 Protéger la qualité des cours d'eau et y favoriser les activités récréatives

13.1 Mettre en valeur les équipements et infrastructures en rive et favoriser les initiatives destinées à en augmenter le nombre et la qualité

13.2 Identifier et éliminer les raccordements inversés

Priorité 4 Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

Action 14 Verdir l'économie

14.1 Augmenter le recours aux produits et services issus des entreprises d'économie sociale

Action 15 S'approvisionner de façon responsable

15.1 Souscrire aux principes d'approvisionnement responsable

15.2 Selon les besoins municipaux, choisir les produits et services locaux

Action 16 Organiser des événements écoresponsables

16.1 Mettre en place des mesures écoresponsables lors de la tenue de certains événements municipaux

16.2 Éliminer l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique lors des réunions et autres activités de l'administration locale

16.3 Installer des fontaines d'eau potable dans les lieux publics très fréquentés

Mobilisation des parties prenantes

Action 17 Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés

- 17.1 Organiser une campagne pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable auprès de la communauté

- 17.2 Présenter le plan local de développement durable aux employés et les informer quant à la forme que peut prendre le développement durable au sein de leurs activités respectives

- 17.3 Maintenir les programmes de sensibilisation dans le cadre des diverses initiatives de la patrouille bleue et la patrouille verte

- 17.4 Tenir des séances d'information écoresponsable, ainsi qu'activités lors de la Journée de la Terre

Action 18 Faire connaître les bonnes pratiques et les initiatives de développement durable

- 18.1 Participer aux rencontres des partenaires de Montréal durable 2016-2020

- 18.2 Promouvoir les réalisations en développement durable de l'administration locale dans les congrès, réseaux, et concours de reconnaissance de bonnes pratiques
